

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2010-11-5-3

Service consulté

**CONTRAT D'AGGLOMERATION 2004-2006 DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE COLMAR
LEVÉE DE DECHEANCE TRIENNALE**

Résumé : *Le présent rapport vous propose de lever la déchéance triennale pour mandater deux subventions à la Communauté d'Agglomération de COLMAR en raison notamment d'un retard dans la transmission des pièces comptables. Ces deux paiements porteraient sur une somme cumulée de 107 428 €.*

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2004 – 2006 de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), approuvé par l'Assemblée Départementale le 10 décembre 2004, le Département s'était engagé à soutenir des actions à hauteur de 1 200 000 €.

Le Contrat d'Agglomération prévoyait notamment :

- la création d'un Observatoire de la Nature dans la forêt du Neuland à Colmar,
- la création d'une Zone d'Activités Economiques aux Erlen à Wettolsheim.

Ces projets ont connu divers retards qui ont entraîné par conséquent des complications dans le mandatement des subventions.

1. La création d'un Observatoire de la Nature dans la forêt du Neuland à Colmar

Cette action a été intégrée au contrat d'agglomération selon les caractéristiques suivantes :

- Coût d'objectif : **900 000 €**
- Subvention prévue : **200 000 €.**

Cette subvention a été votée par la Commission Permanente du 24 novembre 2006 et notifiée à la CAC le 6 décembre 2006. Le projet avait été présenté avec retard, l'engagement en Commission Permanente constituait déjà un acte de bienveillance du Conseil Général au regard du calendrier prévisionnel de l'opération.

Une demande de paiement, à hauteur de 61,46 % d'avancement de travaux, a été transmise au Département le 25 novembre 2009. En raison de l'insuffisance des crédits de paiements en fin d'exercice 2009, il n'était plus possible de procéder au mandatement des subventions.

La demande de paiement pour solde a été finalement formulée par la CAC par un envoi daté du 21 avril 2010.

Le règlement financier départemental stipule que nos partenaires disposent d'un délai de 3 ans à compter de la notification de la subvention pour présenter les factures afférentes. Les soldes sont annulés d'office si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans ce délai.

La CAC aurait dû présenter l'ensemble des factures pour le 6 décembre 2009.

A la lecture de ce qui précède, et en application du règlement financier de la collectivité, je vous propose de ne pas payer la totalité de la subvention et de se limiter au paiement d'un acompte à hauteur de 61,46 %, en conformité avec l'envoi du mois de novembre 2009.

Pour ce faire, la levée de la déchéance triennale est nécessaire.

Dans cette hypothèse une subvention de 82 920 € devrait être versée à la CAC, ce qui porterait l'aide totale du Département sur ce projet à 122 920 € (acompte de 40 000 € versé le 19/04/2007).

2. La création d'une Zone d'Activité Economique aux Erlen à Wettolsheim.

Cette action de développement économique a été insérée au Contrat d'Agglomération selon les caractéristiques suivantes :

- Coût d'objectif : **3 522 900 €**
- Subvention prévue : **300 000 €.**

Dans un premier temps, le dossier a été orienté vers le Service du Développement Economique qui l'a instruit selon les règles du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation (FDAI). Un rapport a été présenté lors de la Commission Permanente du 14 octobre 2005.

Le rapport prévoyait une subvention de 300 000 € calculée sur une base subventionnable de 1 847 017 € (base subventionnable composée des dépenses d'aménagement du corps de chaussée, d'eau et assainissement, de voirie et espaces verts).

Une notification datée du 28 octobre 2005 a été rédigée à l'attention du Président de la CAC suite au vote de la Commission Permanente.

La CAC a adressé au Département, par envoi du 13 novembre 2006, copie des factures relatives à ces travaux pour un montant cumulé de 2 214 107 €.

Sur cette base, deux acomptes ont d'ores et déjà été versés :

- un premier acompte, le 27 avril 2006, de 60 000 € (à hauteur de 20 %),
- un 2ème acompte, le 23 novembre 2006, de 215 492 € (à hauteur de 91,83 % en subvention cumulée).

Au regard de la notification du 28 octobre 2005 et de la demande de paiement présentée par la CAC en novembre 2006, le mandatement effectué le 23 novembre 2006 aurait dû solder en totalité la subvention réservée à ce projet.

En application du règlement financier de la collectivité, je vous propose de procéder au solde de cette action en versant un reliquat de 24 508 €.

Pour ce faire, la levée de la déchéance triennale est nécessaire.

En conclusion, je vous propose :

- pour le soutien à la création d'un Observatoire de la Nature, de limiter la participation départementale à hauteur de 61,46 % de la subvention en conformité avec l'envoi de factures du mois de novembre 2009,
- de lever pour ce faire la déchéance triennale,
- de procéder au paiement pour solde de la subvention attribuée au projet de création d'une Zone d'Activités aux Erlen en versant un reliquat de 24 508 € et de lever en conséquence la déchéance triennale.

Dans l'hypothèse de la validation des propositions, les crédits seraient prélevés sur le programme F235, imputation 0-204-71-20414-2862-006 : Contrats d'Agglomération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER